

LA CHARTE DÉONTOLOGIQUE

Exerce son activité en étant responsable et indépendant dans le respect des valeurs et usages de la profession.

Connaît et respecte la législation en vigueur.

Accepte seulement les missions qui entrent dans son champ de compétences et qu'il est capable d'assurer avec professionnalisme.

Assume, outre sa responsabilité personnelle, celle des cotraitants et collaborateurs.

Élabore des actions qui tiennent compte des contraintes socio-économiques, des besoins des clients, et de l'attente des objectifs.

Fait évaluer ses actions en fonction des modalités contractuelles, intègre les observations des acteurs concernés, en remet la synthèse au client.

Applique la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de sa mission.

Veille à établir le juste rapport qualité prix de sa prestation.

En cas de différend, s'efforce de rechercher une solution amiable.

Fait la preuve de solidarité, coopère avec ses collègues et facilite leur intégration dans la profession.

Donne une image valorisante de la profession.

LA CHARTE DE QUALITÉ PROFESSIONNELLE

Le Formateur-Consultant,

Fait preuve de rigueur et de savoir-faire dans tous ses actes professionnels

Consacre le temps et les moyens nécessaires à sa formation et à son perfectionnement

Se donne les moyens de mener avec pertinence les phases de l'ingénierie de formation :

- Maîtrise l'analyse de la demande
- Cerne les objectifs de l'entreprise
- Détecte les besoins des personnes à former
- Conçoit et/ou applique le cahier des charges
- Vérifie la validité des acquis

Est capable d'effectuer un audit et un diagnostic dans sa spécialité en établissant les recommandations qui s'imposent

Tient compte des normes en vigueur

Maîtrise un éventail de méthodes et moyens pédagogiques pour le développement de son activité, notamment ceux qui favorisent l'interactivité

Conçoit ou choisit des supports pédagogiques adéquats

Cite ses sources, respecte la propriété intellectuelle

Le formateur-consultant refuse les missions pour lesquelles il lui est impossible de respecter les principes de la charte déontologique et de la charte qualité professionnelle.

rosamund.boulanger@orange.fr • <http://www.rosamundboulanger.fr>

SIREN 394 889 372 • SIRET 394 889 372 00022 • CODE APE 804C • N°TVA FR47394889372

NUMERO DE DECLARATION d'ACTIVITE 72 40 00753 40

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par carte bancaire ou par chèques libellés à son nom.